

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)**  
**Procès-verbal de la séance du jeudi 15 janvier 2026**

DATE DE CONVOCATION :	L'an deux mille vingt-six, <b>Le quinze janvier à vingt heures,</b>
09.01.2026	
DATE D'AFFICHAGE :	Le Conseil Municipal, léggalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur René BOUAN.
09.01.2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS	<b>Etaient Présents :</b> AILLET Louis, BOUAN Chantal, BOUAN René, DAUNAY Loïc, LEBORGNE Régine, MARTIN Françoise, PORCHER Aurélie, RAULT Philippe, ROBISSEAU Josiane, SORIGNIARD Catherine et SUIRE Thierry.
EN EXERCICE 15	
PRÉSENTS 11	<b>Excusés :</b> AUBIN William, MENIER Mireille (procuration à Régine LEBORGNE), PLESTAN Sylvaine (procuration à Philippe RAULT) et SCHMITT Thomas
VOTANTS 13	<b>Secrétaire de séance :</b> PORCHER Aurélie

**Procès-verbal réunion du 16 décembre 2025 :**

Accepté à l'unanimité.

---

**Ordre du jour de la séance du 15 janvier 2026 :**

- Budget communal :
  - Présentation des restes à réaliser 2025
  - Ouverture par anticipation des crédits d'investissement
- Marché de travaux de restructuration de la salle polyvalente – Avenant n°3 Lot 11 Peinture et nettoyage
- Informations diverses
- Questions diverses

**Budget communal**

---

- Point financier - Présentation des restes à réaliser 2025

Pour information, il s'agit d'inscrire dans le programme en section d'investissement les « Restes à Réaliser », c'est-à-dire procéder au report des engagements en priorité au budget communal 2026 :

**Section Investissement - Dépenses**

Article 204182 – Subvention organismes publics – Bâtiments et installations	<b>10 111.12 €</b>
Article 2118 – Achats / échanges terrains (bornage les Roseraies)	<b>2 064.00 €</b>
Article 2188 – Autres immobilisations corporelles	<b>2 833.03 €</b>
Article 231 – Immobilisations corporelles en cours	<b>391 813.32 €</b>
Dont Marché travaux salle / mairie	333 839.67 €
Dont Architecte et Contrôles travaux salle / mairie	13 551.04 €
Dont Divers travaux salle / mairie	29 510.21 €
Dont Voirie	14 912.40 €
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>406 821.47 €</b>

### Section Investissement - Recettes

Article 1322 – Régions (subvention travaux salle)	<b>69 685.44 €</b>
Article 1323 – Départements (subvention contrat de territoire travaux salle)	<b>48 556.00 €</b>
Article 13251 – Fonds de concours Dinan Agglomération (travaux salle)	<b>37 500.00 €</b>
Article 13462 – Fonds d'équipement – DSIL (travaux salle)	<b>85 432.00 €</b>
Dont Fonds Vert 2023	67 648.00 €
Dont DSIL 2023	17 784.00 €
<b>TOTAL recettes</b>	<b>241 173.44 €</b>

➤ Ouverture par anticipation des crédits d'investissement

Il est rappelé les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

**En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.**

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement du budget communal, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

<b>Articles</b>	<b>Crédits votés au BP 2025 (sans prise en compte des RAR 2024)</b>	<b>Crédits ouverts au titre des décisions modificatives votées en 2025</b>	<b>Montant total</b>	<b>Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L 1612-1 du CGCT</b>
203 - Frais d'études	500.00 €	0	500.00 €	125.00 €
204182 – Subventions d'équipements versés	12 000.00 €	0	12 000.00 €	3 000.00 €
2118 – Autres terrains	0	0	0	0
212 – Agencements et aménagements terrain	0	0	0	0
2135 – Installations, aménagements	5 000.00 €	0	5 000.00 €	1 250.00 €
2156 – Matériel et outillage d'incendie	3 500.00 €	0	3 500.00 €	875.00 €
2157 – Matériel et outillage technique	5 000.00 €	0	5 000.00 €	1 250.00 €
2158 – Autres installations, matériels	8 000.00 €	0	8 000.00 €	2 000.00 €
2182 – Matériel de transport	14 000.00 €	0	14 000.00 €	3 500.00 €
2183 – Matériel informatique	5 000.00 €	0	5 000.00 €	1 250.00 €
2184 – Matériel mobilier	3 500.00 €	0	3 500.00 €	875.00 €
2188 – Autres immobilisations corporelles	10 000.00 €	0	10 000.00 €	2 500.00 €
231 – Immobilisations corporelles en cours	371 002.65 €	0	371 002.65 €	92 750.00 €

Le conseil municipal engage la Commune à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif 2026.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Accepte les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

## **Marché de travaux restructuration salle polyvalente – Avenant n°3 lot 11 Peinture et nettoyage**

---

Dans le cadre du marché de travaux pour la restructuration de l'ensemble salle polyvalente et mairie, l'entreprise de peinture EMERAUDE PEINTURE (lot 11 du marché travaux) nous a transmis, avec l'accord du cabinet d'architecte, un devis pour des travaux supplémentaires dans la salle polyvalente.

Ce devis comprend notamment la préparation avant peinture de la poutre transversale qui a connu des chutes de morceaux en novembre. Il est nécessaire d'enlever tout son revêtement en plâtre et d'y appliquer un enduit de propreté avant peinture.

Cette préparation va entraîner la chute au sol d'éléments de plâtre, ce qui nécessite une protection du sol supplémentaire pour éviter toute trace d'impact.

Montant initial HT	25 799,26 € HT	30 959,11 € TTC
Avenant N°3 (montant en +/-)	2 228,25 € HT	2 673,90 € TTC
<b>Nouveau montant de marché</b>		
Compte tenu du présent avenant	<b>28 027,51 € HT</b>	<b>33 633,01 € TTC</b>

Cet avenant n°3 du lot 11 doit être validé par délibération.

Cette dépense supplémentaire sera inscrite en dépense d'investissement du budget communal 2026.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Valide l'avenant n°3 de Emeraude Peinture, pour le lot 11 du marché travaux, d'un montant de 2 228,25 € HT soit 2 673,90 € TTC.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

---

- Protection juridique : à défaut de l'envoi d'un courrier de résiliation recommandé de la part de notre assureur, notre protection juridique actuelle est automatiquement renouvelée pour l'année 2026.
- Attribution finale des lots du lotissement communal le Courtil Saint Pierre :  
Tous les lots ont été vendus, à part un dernier lot dont la signature chez le notaire est prévue bientôt.

### **QUESTIONS DIVERSES**

---

- Proposition de faire un pot avec les associations communales afin de les remercier pour leur implication malgré les travaux en cours et leur présenter en avant-première la nouvelle salle polyvalente.

Prochain conseil municipal : jeudi 19 février 2026

La séance est levée à 21h10.

AILLET Louis	AUBIN William <i>Absent</i>	BOUAN Chantal	BOUAN René	DAUNAY Loïc	LEBORGNE Régine	MARTIN Françoise	MENIER Mireille <i>Absente</i>
PLESTAN Sylvaine <i>Absente</i>	PORCHER Aurélie	RAULT Philippe	ROBISSOUT Josiane	SCHMITT Thomas <i>Absent</i>	SORGNIARD Catherine	SUIRE Thierry	